



ENTRÉE OUEST DE SAINT-PIERRE : CE QUI CHANGE

Les premières voies de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ont été mises en service par la CIVIS en juillet 2015. Ces aménagements destinés à fluidifier la circulation des bus Alternéo entraînent quelques changements et s'accompagnent de la construction de nouveaux équipements.

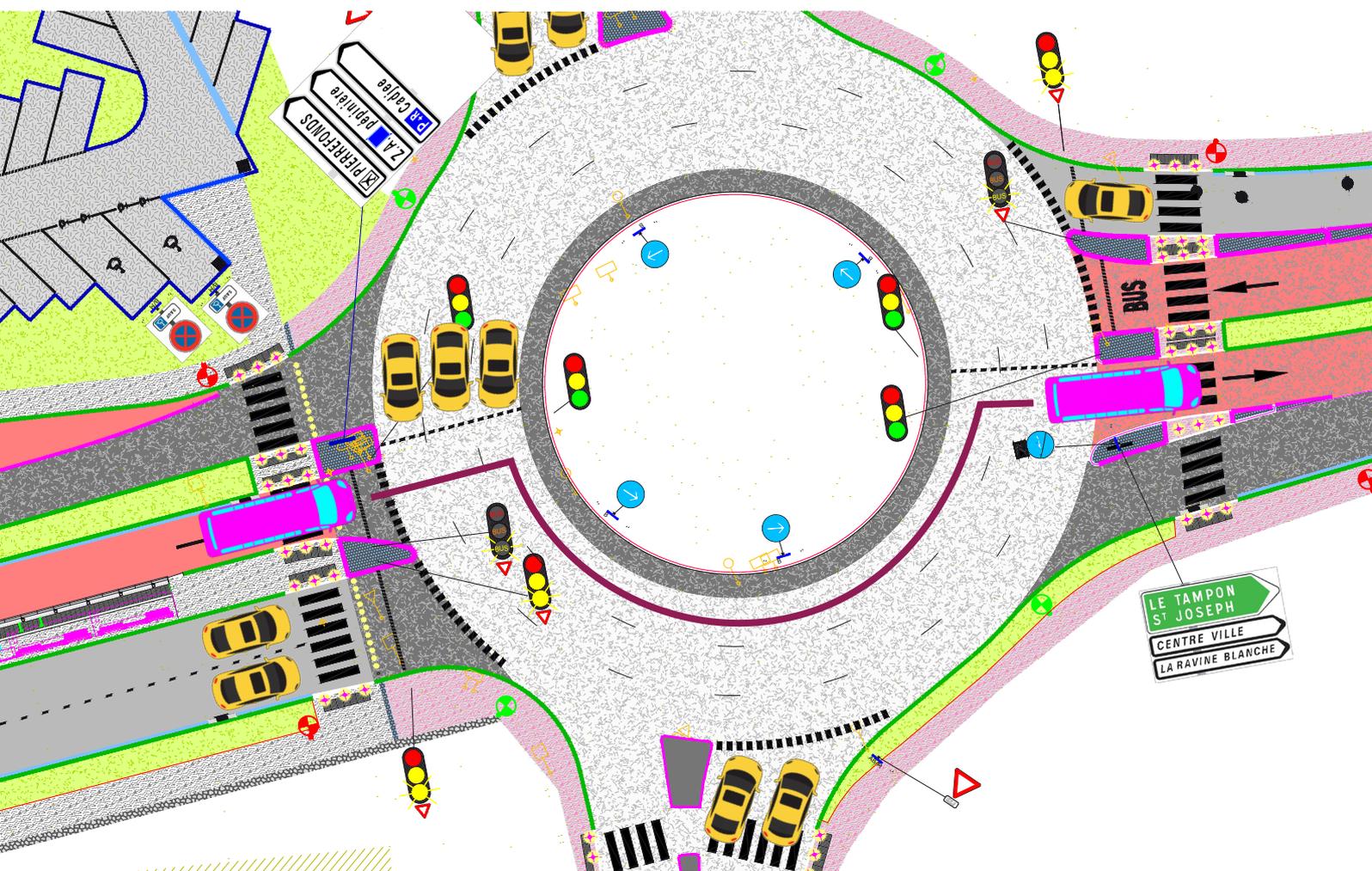
De nouvelles règles de circulation

Les voies de TCSP ont vocation à fluidifier la circulation des bus. C'est pourquoi elles leur sont strictement réservées (ainsi qu'aux taxis et véhicules de secours) et leur donnent la priorité. En découlent deux changements majeurs pour les autres usagers de la route.

Un franchissement réglementé. Seuls les riverains sont autorisés à traverser les voies de TCSP pour rentrer chez eux. Ils doivent au préalable s'assurer que la manœuvre est sans danger. En cas de collision, leur responsabilité sera engagée.

Des feux tricolores sur le tracé de Néo. Dès le 26 janvier 2016, des feux tricolores seront mis en service sur le tracé du TCSP, et plus particulièrement sur les deux giratoires à l'entrée ouest de la ville : Cadjee et Foucque. Ces feux destinés à donner la priorité aux bus Alternéo modifient les règles de circulation.

- En l'absence de bus, le giratoire fonctionne en régime normal : les véhicules circulant dans l'anneau sont prioritaires (feux verts dans l'anneau et feux orange clignotants sur les branches du giratoire).
- Lors du passage d'un bus, la priorité lui est donnée : les feux passent au rouge dans l'anneau et aux entrées du giratoire pour stopper les autres véhicules. Ces feux se déclenchent automatiquement et uniquement à l'arrivée des bus Alternéo, via un système de détection par boucle électromagnétique. Les autres véhicules autorisés à emprunter les voies de TCSP (taxis...) ne bénéficient pas de ce régime prioritaire.



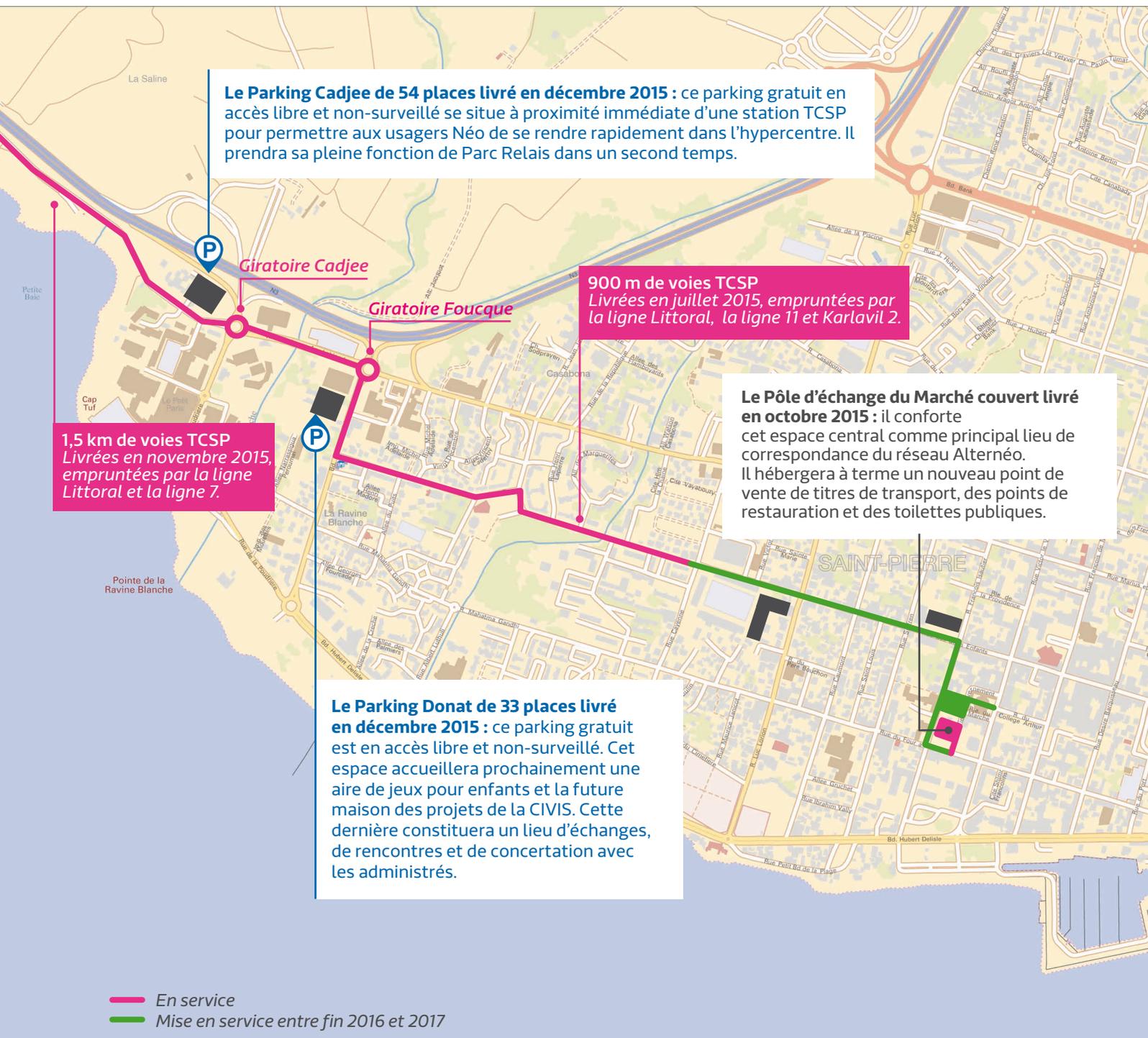
Afin de prévenir les usagers de la route de la mise en service des feux tricolores, des panneaux « Carrefour modifié » seront installés à l'approche des deux ronds-points d'entrée de ville.

De nouveaux équipements en service et à venir

Parkings, espaces verts, aires de jeux... L'aménagement du TCSP à l'entrée ouest de Saint-Pierre (3,5 km de linéaire à terme) s'accompagnera de la construction d'équipements publics jusqu'en 2017. L'ensemble sera accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.

Déjà 2,4 km de voies dédiées, 2 parkings et un pôle d'échange.

La CIVIS a déjà construit plusieurs équipements visant à désengorger le cœur de ville et à dynamiser les commerces du centre-ville.



Bientôt un centre ville rénové.

Les travaux d'aménagement des voies de TCSP et la construction d'équipements publics se poursuivront jusqu'en 2017 dans le secteur de la rue des Bons enfants et du Marché couvert.



Une volonté de minimiser les désagréments. Consciente du dérangement que pourront causer les travaux dans le cœur de la ville aux riverains et aux professionnels, la CIVIS mettra en place des mesures en phase chantier afin de limiter au maximum la gêne occasionnée (difficultés d'accès aux habitations et commerces, bruit, poussières ...). Les différents chantiers feront entre autres l'objet d'échanges réguliers avec les riverains et les commerçants. Une instance de concertation est prévue à cet effet au sein de la Maison des Projets.



Retrouvez toutes les informations concernant **néo** sur : www.civis.re



Service Communication de la CIVIS

0262 49 96 09 - 0692 88 16 50

communication@civis.re



Néo, le Bus à Haut Niveau de Service du territoire de la CIVIS.